



COMPTE-RENDU

CAPL du 07/11/2018

Liste d'aptitude de C en B

En préalable au débat de la CAPL, la CGT a lu une déclaration liminaire :

Monsieur le Président,

A la veille d'une consultation électorale importante pour les agents que nous représentons aujourd'hui dans cette CAP, les élus CGT réaffirment plus que jamais la nécessité de tout mettre en œuvre pour sortir de la spirale régressive qui accompagne une soi-disante modernisation de notre administration.

Concrètement :

- ce sont des suppressions massives d'emplois (2130 suppressions en 2019) qui continuent de dégrader les conditions de travail
- ce sont des missions remises en cause dans leur légitimité en regard de critères d'efficience plus que contestables
- ce sont des reculs dans la gestion des personnels et des carrières qui illustrent les attaques sans précédent contre le statut et les rémunérations des fonctionnaires.

Les conditions de promotions internes sont bien évidemment impactées par cette politique. Ainsi le nombre de possibilités pour la liste d'aptitude de C en B a été réduit de moitié en deux ans à la DISI SUD-OUEST . C'est dans ce contexte que la Liste d'aptitude génère d'autant plus d'injustice qu'il s'agit d'un mode de promotion au choix qui se heurte au verrou du très faible nombre de places à pourvoir.

Plus que jamais, la CGT revendique la création d'examens professionnels basés principalement sur une reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des agents avec un nombre significatif de places en regard des évolutions du niveau de qualification de la catégorie C. En effet, nombre d'agents de cette catégorie assurent les mêmes fonctions que leurs collègues B, ce qui justifie un plan de transformation d'emplois de C en B.

Monsieur le Président, les élus CGT demandaient l'an dernier si il y aurait encore des promotions de C en B en 2019 à la DISI SUD-OUEST. Au delà de la question, à laquelle n'en doutons pas vous allez nous répondre que oui, c'est bien la légitimité de la liste d'aptitude qui est en cause, faute d'un nombre de places cohérent avec des critères de sélection aussi poussés soient-ils.

Défendre les intérêts des personnels et leurs revendications reste et restera notre mandat général dans les CAP et le cadre imposé de la liste d'aptitude continuera de nous mobiliser dans ce sens.

Les travaux de la CAPL :

Le président nous informe que le potentiel de promotion étant de **2** (même nombre que pour 2018), sa marge de manœuvre est très réduite et qu'il ne souhaite pas classer un très grand nombre de dossiers « excellent » ; 3 dossiers restant déjà classés dans cette catégorie.

Dans le contexte de réduction des places, le directeur confirme un examen encore plus poussé des dossiers .

Des critères de sélection toujours plus poussés

- **Votre « grande » motivation doit être connue de la hiérarchie et exprimée dans l'évaluation**
- **Inscription à la préparation et aux concours et examens**
- **Être formateur**

Rappel des quatre critères retenus :

- capacité à prévoir et à prendre des décisions
- sens du travail en équipe
- disponibilité
- capacité à rendre compte

Tous les éléments du dossier seront par ailleurs passés au crible, notamment la participation à la sélection par concours , être formateur au niveau de la Direction Locale ou de la DISI.

Votre « grande » motivation à passer contrôleur doit être clairement exprimée lors de l'entretien (et retranscrite dans l'évaluation) ainsi qu'à votre chef d' établissement qui vous y convie par mail, à l'approche de la CAP.

La liste d'aptitude de C en B au titre de 2019 tient compte :

- des 4 dernières attributions de réductions-majorations/valorisations-pénalisations
- de l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur ; cet avis est exprimé au moyen d'une cotation graduée de 1 à 3 (1 =aptitude non acquise ; 2 = aptitude en cours d'acquisition ; 3= aptitude confirmée)
- du tableau synoptique des 5 dernières années : 4 items retenus (connaissances professionnelles dans l'emploi occupé, compétences personnelles, implication professionnelles et sens du service public) ; Attribution d'une valeur chiffrée à chaque niveau de cotation : 0= insuffisant ; 1= moyen ; 2=bon ; 3=très bon ; 4=excellent. La valeur maximale est de 16 (= 4 cotations « excellent » (4x4))

Au titre de l'année 2019 :

- 82 agents pouvaient postuler (97 en 2018, 99 en 2017, 104 en 2016)
- 23 ont postulé (24 en 2018, 27 en 2017, 29 en 2016)
- 4 nouveaux dossiers

En début de la CAPL la répartition est la suivante :

- **3 dossiers « excellent »** (3 dossiers de la liste 2018)
- **10 « très bon »**
- **10 « à revoir »**

La CAPL a examiné TOUS les dossiers.

le Président a abondé le projet (dossiers « excellents »)

- **Corinne POUGET**
- **Philippe LEMOULT**
- **Véronique CHABANNES**

de trois dossiers « Très bon » qui passent en « excellent »

- Jérôme BARRA
- Alexandre LAVIGNAC
- Jean-Luc BEAUCHAUD

Trois dossiers « à revoir » sont passés « Très bon » :

- Anita CLEMENT
- Ludovic ORIOL
- Yannick ROCHEREAU

Après examen et débat de la CAPL sur tous les dossiers, les élus CGT ont voté **POUR l'évolution des 3 dossiers à « Excellent »**, CONTRE le non passage à « Excellent » des autres dossiers.

A la fin de la CAPL, le président a présenté son classement des dossiers sélectionnés « excellent » :

- 1- Philippe LEMOULT
- 2- Véronique CHABANNES
- 3- Corinne POUGET
- 4- Jérôme BARRA
- 5- Alexandre LAVIGNAC
- 6- Jean-Luc BEAUCHAUD

**Pas assez de promotions internes !
Plus que jamais la CGT revendique :**

Les moyens de promotions : concours externes, internes et Listes d'aptitude ne sauraient être placés au mêmes plan. Au lieu et place d'un examen subjectif des dossiers fut-il « approfondi », la CGT revendique au lieu et place de la liste d'aptitude la **création d'examens professionnels basés principalement sur une reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des agents avec un nombre de places significatif.**

Pour la CGT, dans le cadre imposé de la Liste d'aptitude, il s'agit avant tout d'assurer **la transparence des critères de sélection de l'administration, la défense des personnels et faire valoir ses revendications.**

**POUR QUE VOTRE CANDIDATURE SOIT MIEUX SOUTENUE
N'HESITEZ PAS A NOUS TRANSMETTRE VOTRE DOSSIER ET A
CONTACTER LES ELUS DES L'EVALUATION**

Les élus CGT Agnès Cazade - Josiane Cornu – Pascal Ouzeau – Nicolas Fabre

*Du 29 novembre
au 6 Décembre 2018*



... je vote pour

